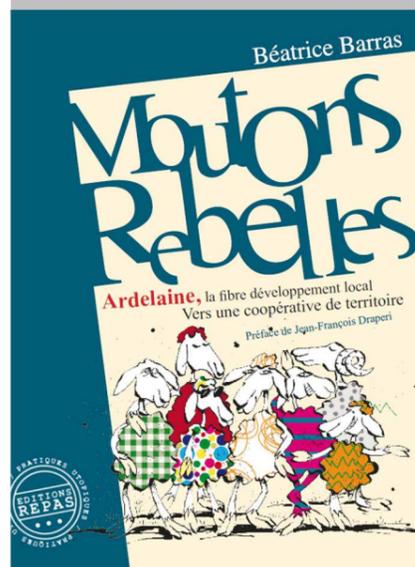


Moutons Rebelles

Ardelaine, la fibre développement local

Vers une autre coopérative de territoire

Béatrice Barras



En 1975, cinq amis, sans un sou en poche, décident de redonner vie à la dernière filature d'Ardèche tombée en ruines.

Ils font aussi le pari de recréer la filière laine de leur région, pari qu'ils tiendront par la force de l'équipe et de la coopération qui demeurera le moteur essentiel de leur histoire, racontée ici.

Mais au-delà de leur témoignage, ce livre montre comment chacun, même dans les situations les plus improbables et surtout s'il ne le fait pas seul, peut reprendre du pouvoir sur sa vie.

Editions REPAS : 4, allée Séverine

26 000 VALENCE

Tel : 04 75 42 67 45



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Paysans d'En Core

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :
A.J.P.E.C

Journal de la
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.
Place du 1er Mai -
81100 CASTRES

Tél. : 05.63.51.08.47
courriel : confpays.81@free.fr

Site internet :
[http://](http://tarn.confederationpaysanne.fr)

tarn.confederationpaysanne.fr

Directrice de publication
Geneviève REY
Juillet- Août 2025

Imprimé par ICSO Albi
N° ISSN : 0996 4991

SAFER :
REPERTOIRE ADEART

TRANSMISSION-
INSTALLATION

Vous cherchez des terres pour vous installer ?

**Vous avez une ferme à transmettre ?
Inscrivez-vous vite sur le répertoire ADEART.**

Vos responsables CONF'SAFER par secteurs sont là pour faire le lien et vous renseigner :

- Secteur nord-est :

Quentin Hay : 06 15 27 00 69

Katia Zwerus : 06 70 73 15 14 ; 05 63 76 40 46

- Secteur nord-ouest :

Victor Belle : 06 95 40 20 28

- Secteur sud-ouest :

François Sabo : 06 86 12 45 57

- Secteur sud-est :

Jérôme Carayol : 06 63 64 91 46

Lionel Epiphane : 06 85 90 98 36



Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Juillet /

Août 2025

n° 189

SOMMAIRE

Vie syndicale

-La Confédération Paysanne se mobilise pour la Bio p 2

-La Confédération paysanne se mobilise pour la bio (suite)

Dossier Orages :

-Travail du sol et envasement des routes par fortes pluies - Mai 2025

-Lundi 19 mai 2025 : 17 h

-La Haie champêtre, une alliée du monde agricole

p 3, 4, 5

-Loi Duplomb

p 6, 7

-Le monde paysan : ennemi N°1 des pros A69 ?

p 8

*-TURBO TEUF
-Actualités sanitaires
FCO, MHE, DNC*

p 9

-Pesticides et santé

p 10

Page ADEART :

p 11

*Page info :
Coin lecture*

p 12

" Politique agricole: le gouvernement fait fausse route "

La Confédération Paysanne du Tarn a accueilli en 2019 Gérard CHOPLIN pour nous parler de son travail et de l'analyse politique de la PAC. Gérard a joué un rôle moteur dans la construction, le développement et l'animation de la coordination paysanne européenne. Gérard agronome de formation a été analyste - rédacteur indépendant sur les politiques agricoles, commerciales et alimentaires.

Au cours de son intervention, il a évoqué le fonctionnement d'attribution des primes et tout le côté pervers de ces dernières qui incitent à l'agrandissement et non à l'installation, ni à l'augmentation du nombre de paysans. Les primes se calculent au nombre d'hectares et non au nombre d'actifs travaillant sur les fermes.

Tout ce que développe l'agriculture paysanne ne va pas suffire pour rendre des campagnes vivantes. Comme le précise Gérard Choplin « il faut changer les cadres des politiques qui déterminent les conditions de production agricole et de consommation alimentaire. Tant que l'agriculture restera au service de l'agro alimentaire au lieu d'être au service de l'alimentation saine de la population, nous resterons sur une route qui nous conduit aux impasses actuelles. »

Quatorze ans après la conférence de Gérard Choplin, nous constatons que les choix des cadres des politiques agricoles restent toujours sur le même fil rouge. La loi Duplomb est à l'image de cette politique rétrograde, mais, une autre politique est possible.

En plein effondrement climatique et de la biodiversité, l'égoïsme, les intérêts privés et le populisme continuent de progresser.

Une partie des élus de l'hémicycle, par calculs électoralistes, se fait le relais pour défendre les intérêts des plus puissants et de l'agro industrie.

Il va falloir marteler encore et toujours plus fort que les paysans(nes) ne veulent pas de néonicotinoïdes, de mégabassines, de productions animales industrielles. Ce sont les paysannes et paysans qui en font les frais. Toutes ces fausses solutions détruisent notre choix agronomique, notre autonomie décisionnelle et notre souveraineté alimentaire.

Ce ne sont pas ces mirages qui sauveront notre revenu et notre futur. Les vraies solutions sont portées par une vision globale de l'Agriculture englobant des critères humains, environnementaux et économiques.

Le combat est politique, le monde agricole est prêt, pour peu qu'il soit soutenu à la hauteur des enjeux. Dans les deux prochaines années la PAC sera renégociée, nous allons nous battre pour que la prochaine PAC ne continue pas de mettre en avant une agriculture productiviste dévastatrice de notre planète et de nos paysans.

La Confédération Paysanne va s'atteler à défendre une répartition plus juste, nécessaire pour la construction d'un avenir viable et enviable.



Geneviève REY

COMPTE FACEBOOK



La Confédération Paysanne
du Tarn a sa page Facebook

Consultez la ou partagez la pour vous tenir au plus près de l'actualité et des événements à venir

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

NOM.....PRENOM.....TEL.....
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....

Je suis adhérent à la Confédération Paysanne. Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ». Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre de l'A.J.P.E.C

Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de 50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant solidaire (40 euros) à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être membre solidaire. Je vous envoie un chèque dex 15 euros

Le 12 mai au Garric La Confédération Paysanne se mobilise pour la Bio

Dans un contexte national où il est difficile de maintenir les fermes engagées en Agriculture Biologique (difficultés de certaines filières, déconversion, baisse des installations...), la Confédération Paysanne a souhaité interpeller les élus nationaux (députés et sénateurs) ainsi que les représentants de l'Etat (DRAAF, DDT) sur l'urgence d'un soutien durable à la Bio.

En effet, suite au ralentissement des conversions à l'agriculture biologique et donc à la sous-consommation de l'enveloppe budgétaire prévue (CAB = aide à la conversion), il existe un reliquat d'environ 1 milliard d'euros (sur 2023-2027).

Nous demandons que cette enveloppe reste en France pour accompagner l'agriculture biologique et non pas d'autres activités. Ce reliquat peut et doit servir à financer la remise en place d'une aide au maintien à l'agri-

culture biologique (MAB) nationale, pluriannuelle, plafonnée et accessible à tou-te-s les paysan-nes bio sur l'ensemble du territoire.

Pour relayer ces demandes, la Confédération Paysanne Occitanie a reçu, le lundi 12 mai dernier, sur la ferme de L'échappée Bêêêe, chez Audrey et Lionel LABIT au Garric, M. Cazottes, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie et M. Leccia, directeur adjoint de la DDT du Tarn.

Avec la présence de confédérés de l'Ariège, du Lot, de l'Aveyron et du Tarn, nous avons longuement échangé sur de nombreux sujets : les aides à la bio, le fait que certains produits bio (lait, céréales) sont achetés au même prix que le conventionnel, le besoin de développer des filières locales qui pourraient absorber les productions bio, la problématique du

manque d'abattoirs sur le Tarn, la problématique de la montée en pression sur les usages de l'eau... Et nous avons fini en dégustant des produits fermiers, locaux et bio !

Nous avons eu une écoute attentive et des échanges très cordiaux. Nous avons posé des pierres pour poursuivre des échanges constructifs tant au niveau départemental que régional.

Les représentants de l'Etat nous ont affirmé qu'ils se feraient le relais de nos demandes auprès de l'Etat. Cela a notamment débouché sur un RDV avec M. Le Préfet de région quelques jours après pour approfondir les échanges. Les représentants de l'Etat sont preneurs de nos analyses et propositions.

A nous de savoir les relayer !

• Audrey LABIT

Le 24 juin à Toulouse

Suite à la rencontre organisée sur la ferme de l'échappée Bêêêe, la Confédération Paysanne Occitanie a été reçue le 24 juin par le préfet de région au sujet de l'affectation du reliquat de l'enveloppe CAB (2023-2026).

Olivier Janichon (notre représentant Confédération Paysanne Occitanie pour la Conf du Tarn) et Sandrine Miotmoi étions présents. En visio, nous étions accompagnés de Sylvie Colas de la Confédération Paysanne du Gers, de Jonathan Kirchner pour celle de la Haute Garonne et de Jérémy Foret pour celle du Tarn et Garonne.

Nous avons développé auprès du préfet de région la position de la Confédération Paysanne Nationale. Nous demandons que le reliquat de cette aide reste au niveau du 2d pilier de la PAC et qu'il soit utilisé exclusivement pour des aides dédiées à l'agriculture biologique.

La proposition que nous défendions était qu'une aide au Maintien à l'Agriculture Biologique soit remise en place au niveau du Plan Stratégique National (PSN) pour les années 2026-2027 et qu'elle puisse être activée sur tout le territoire.

Nous ne souhaitons pas que cette enveloppe aille vers une aide aux investissements car ce type de mesures ne soutient en rien les trésoreries en détresse des exploitations et on constate que lorsque ce type de dispositif est proposé, le prix des matériels semble augmenter proportionnellement.

La ré-évaluation de l'éco-régime, demandée par la FNAB et la FNSEA, ne nous satisfaisait pas car cette aide est identique entre production alors que la MAB est calculée en fonction du type de culture. De plus cela ne pourrait se faire que en faisant passer l'argent du 2eme pilier vers le 1er pilier. Nous craignons que cela crée alors un précédent et que lors de la révision de la PAC post 2027 l'enveloppe réduite du 2d pilier soit reconduite à l'identique.

Nous avons en parallèle demandé que dans le cadre de la révision de la loi de finance le crédit d'impôt soit maintenu voire augmenté.

Les exploitations ont besoin de stabilité et de vision à long terme, ainsi des aides conversions suivies par des aides de maintien à l'agriculture biologique assurent cette sérénité. A minima, il sera nécessaire dans la pro-

chaine programmation de défendre une MAEC bio pour protéger la filière.

Le préfet a signalé son attachement à l'agriculture biologique, sachant que la région Occitanie est la première région pour la bio. Pour lui aussi, l'argent de la bio doit rester à la bio.

L'enveloppe budgétée pour la conversion à l'agriculture biologique de la région a été consommée dans son intégralité, en grande partie du fait des conversions à la production de coriandre biologique qui ne comportait pas de plafond de surface. Ce flot de conversion a été stoppée grâce à son intervention.

L'Occitanie ne peut donc que se positionner en demandant que du reliquat de CAB d'autres régions puisse lui être attribué.

Il envisageait alors de demander au national que ce reliquat soit fléché pour certains agriculteurs bio comme par exemple un fléchage vers les JA en bio et en difficulté.

En fin de réunion le préfet a rappelé qu'il rencontrait régulièrement tous les syndicats agricoles et que la prochaine rencontre aura lieu le 15 juillet.

(voir suite article p 3)

Portraits de paysan.nes

Boris Bouisset : des sirops, des arbres et des marchés !

C'est la 7^{ème} saison qu'entame cette année Boris dans son exploitation maraichère et agroforestière débutée en 2019 à Rouairoux. Son installation s'est faite en 2019 accompagnée de l'ADEART pour le Pass Installation et d'Envol Vert pour la création et plantation d'un système agroforestier.

Sur cette exploitation de 3 hectares, nommée Mamie Juliette, en l'honneur de sa grand-mère propriétaire des terres, Boris produit aujourd'hui des légumes, des plantes aromatiques et médicinales et des petits fruits. Quelques poules profitent aussi de ce système et déambulent au milieu de la centaine d'arbres planté en 2019.

La majorité des récoltes est transformée en sirop, confiture, gelée, pesto, cornichon ou encore sauce tomate. Boris met aussi en valeur les saveurs du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc en complétant sa gamme, avec par exemple, des sirops de bourgeons d'épicéa ou de fleurs de

sureau récoltés en cueillette sauvage. Toute cette production est d'ailleurs multiples fois labellisée et valorisée par le label bio, la mention Nature & Progrès ou encore la marque Valeur Parc du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Où trouvez les produits de Boris ? Sur le marché hebdomadaire de Labastide-Rouairoux mais aussi lors de foires comme Biocybèle ou la Fête de l'Environnement. Boris propose aussi de la restauration végétale lors de différents marchés d'été de producteurs comme celui de Rouairoux ou de St-Amans Soult.

Les projets de Boris ne manquent pas non plus ! Avec l'envie de réaménager le laboratoire de transformation, en transformant une ancienne bergerie ou encore d'agrandir l'entreprise en intégrant son compagnon et en créant un GAEC. Tout cela en retapant une maison sur le côté, on



se doute que Boris ne doit pas beaucoup s'ennuyer !

• Interview : Sidonie JONJOT, pour l'ADEART

Remerciement à toute l'équipe de l'ADEART !

Après quasiment 1 an et demie au côté d'Alexandre, Maud et Marianne, je tire mon chapeau à l'ADEART !

Ce fut une période pleine de convivialité, d'apprentissage et d'épanouissement. Je ne pourrais jamais remercier suffisamment Alexandre pour son accompagnement sans faille et sa bienveillance continue.

Ce fût avec grand plaisir que j'ai travaillé avec vous tous-tes et je le ferai sans hésiter.

Après mon stage centré notamment sur les outils d'accompagnement à la transmission, et les GIEE, mon service civique a aussi été bien rempli ! J'ai pu ainsi développer les supports d'accompagnement à l'installation et la communication générale mais aussi participer à l'organisation d'événements comme l'Assemblée Générale ou les formations ou encore travailler sur la base de données.

J'ai aussi eu l'occasion de suivre Maud et Alexandre sur une année complète et donc de voir les enjeux autour des nombreux bilans financiers à fournir et les conséquences que cela a pour une structure associative.

Enfin j'ai aussi réalisé trois portraits paysan.nes que vous retrouverez très prochainement.

Pour la suite de mon parcours, je souhaiterais continuer dans un métier proche des agriculteur.ices et utile au monde agricole et ses problématiques. Malgré les conjonctures économiques peu favorables, j'ai la chance d'avoir une expérience solide grâce à l'ADEART ce qui, j'espère, me permettra de trouver rapidement un poste qui me correspond.

En attendant je vais poursuivre ma vie à la Ferme des Zazous et continuer à développer mes compétences

agricoles de terrain. Merci encore à toute l'équipe de l'ADEART et à toutes les personnes que j'ai pu croiser pendant cette riche expérience.

• Sidonie JONJOT



PESTICIDES ET SANTE

A rebours de la loi Duplomb, Madame Laurence GAMET-PAYRASTRE, biologiste et directrice de recherches au laboratoire TOXALIM de l'INRAE de Toulouse a tenu une conférence à l'Inéopole de Brens, le 22 mars 2025.

L'exposition aux pesticides

Les professionnels sont les premiers exposés, car 90 % sont destinés à l'agriculture, durant les différentes tâches, de la culture à la récolte et à la transformation.

Les consommateurs sont les destinataires finaux, et on constate que 40 % des échantillons analysés issus de l'agriculture conventionnelle contiennent des pesticides. Et 26 % en contiennent plusieurs, comme les pommes, poires, raisins, fraises, bananes, pamplemousses, pêches, oranges, poivrons, ce qui pose le problème de l'exposition à des mélanges de pesticides. L'AMM n'analyse la teneur que d'une seule molécule mais ne tient pas compte de l'effet des mélanges.

En consommant des aliments issus de l'agriculture biologique, les consommateurs sont donc moins exposés.

Les pesticides : un problème de santé publique. Etudes épidémiologiques.

Pour les professionnels, on constate une recrudescence de maladies neuro-dégénératives, cancers, pathologies pulmonaires et maladies métaboliques (diabète, obésité).

Pour les consommateurs d'aliments bio, en revanche, on constate une diminution des risques de cancer, diminution du surpoids et de l'obésité, et du risque de diabète.

Impact sur la santé de la descendance : les études épidémiologiques montrent :

- altération des capacités motrices cognitives et sensorielles (organophosphorés).
- troubles du comportement (pyréthrinoides).
- tumeur du système nerveux central et leucémies aiguës

(exposition pendant la grossesse).

- perturbations métaboliques dans la descendance (organochlorés).

Approche des corrélations et des liens de causalité entre pesticides et santé :

Les pesticides sont des composés biologiquement actifs qui agissent sur des cibles, mais peuvent agir aussi sur des cibles autres, et entraîner des conséquences graves. Par exemple, le glyphosate agit par inhibition d'une enzyme, mais cette enzyme est présente dans le microbiote intestinal, ce qui provoque donc des troubles de la santé humaine.

L'impact des pesticides peut être varié chez différentes espèces, provoquant une perturbation du génome et une modification de l'expression des gènes.

Certains fongicides peuvent agir sur la mitochondrie et provoquer un stress oxydant. La toxicité des pesticides sur le foie, le pancréas, les tissus adipeux, favorise les maladies métaboliques.

L'effet cocktail des pesticides :

Il peut y avoir un effet additif, synergique, ou aucune interaction. On peut avoir un accroissement de la dangerosité d'un produit toxique par une substance non toxique. Quand on sait qu'il y a 300 molécules sur le marché, on comprend les conséquences qui en découlent. Il convient de prendre en compte une exposition chronique, durant une longue période.

Une expérience d'exposition prénatale et postnatale de 6 pesticides sur des souris à des doses non toxiques a donné les résultats suivants : une altération du microbiote, augmentation de l'anxiété, hyperglycémie, stéa-

tose (gras dans le foie), intolérance au glucose, et aussi diminution du poids corporel à la naissance, altération des ovaires et diminution du taux de progestérone.

En résumé, l'effet cocktail est basé sur des interactions complexes, un même cocktail peut exercer des effets différents selon le sexe, la fonction et la durée d'exposition. Même à faibles doses, l'impact est dangereux compte tenu de la chronicité de l'exposition.

Pour ceux qui doutent encore de la dangerosité des pesticides pour la santé, les études scientifiques épidémiologiques montrent donc qu'il n'y a plus débat, et que consommer bio est évidemment bénéfique pour la santé. De quoi faire taire tous les ragots à la solde des lobbies de l'industrie chimique...

• Daniel DEBRUS

SEMAINE pour les alternatives aux pesticides 20 au 30 mars

apifera sciences naturelles

SAMEDI 22 MARS 2025 - 15h - Amphithéâtre Inéopole de BRENS

CONFÉRENCE : LES PESTICIDES POSENT-ILS UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE ?

Avec la biologiste Madame Laurence Gamet-Payrastra, directrice de recherche au laboratoire Toxalim de l'INRAE, vice-présidente de la CSRE, Commission Spécialisée « Risques liés à l'Environnement » au sein du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSF)

Entrée gratuite Participation libre au « chapeau » au profit d'APIFERA

Avec la participation de la Confédération Paysanne du Tarn

(suite article p 2 : La Confédération paysanne se mobilise pour la bio)

Suite à une réunion du comité de suivi opérationnel du 1er juillet, la ministre a dévoilé les premiers arbitrages qui ont été débattus.

Ainsi, le reliquat CAB 2023-2024 (257 millions d'euros pour les deux années) sera réutilisé pour financer plusieurs mesures dès 2026 : revalorisation de l'éco régime bio à 110 €/ha (96,3 M€), augmentation de 25 % de l'aide à l'installation ACJA (55 M€), augmentation des aides couplées ovine (15 M€), blé dur (15 M€), et houblon (200 000 €). S'ajoutent 33 M€ pour les MAEC systèmes herbivores et zones intermédiaires, 34 M€ pour des aides à l'investissement (eau, souveraineté alimentaire), et 12-13 M€ pour un pro-

gramme opérationnel lait bio.

Par ailleurs, le paiement redistributif sera TRES légèrement revalorisé (env. 1 euros/ha !). Point positif, le crédit d'impôt de 4500€ sera maintenu. En conséquence 5,8 % du budget du 2d pilier va être attribué au 1^{er} pilier.

Plusieurs points restent à négocier : la répartition des 33 M€ entre les deux MAEC, l'usage concret des 34 M€ d'investissement par les régions, le devenir du cofinancement national initialement prévu pour la CAB, ainsi que l'affectation des reliquats CAB 2025-2027 (potentiellement plus de 300 M€).

Le débat reste ouvert entre soutien à

l'investissement, création d'une MAB ou renforcement des MAEC.

La ministre a souligné que pour elle l'investissement était un bon levier pour faire rebondir les exploitations face à la crise.

Certains de ces arbitrages vont profiter pour partie aux agriculteur-ices bio. Cependant, à l'heure où l'environnement et la santé des personnes sont en péril, on assiste à un détricotage des aides qui sécurisaient vraiment le revenu de la filière agriculture biologique sur le long terme. Merci la FNSEA qui veut la fin de cette filière et une agriculture 2,0 exportatrice !

• Sandrine MIOT

Dossier : Orages

Travail du sol et envasement des routes par fortes pluies - Mai 2025

Il existe dans notre région deux types d'érosion des sols très différentes :

A- L'érosion mécanique ou aratoire. Elle est due au déplacement, par la charrue, des mottes de terre qui glissent ainsi vers le bas de la pente et se bloquent sur les troncs et tiges de la haie en bas du champ et/ou sur l'arrête du talus augmentant ainsi, à chaque labour, la hauteur du talus. Il est ainsi possible de créer en quelques années, au fond du champ, un talus infranchissable par un tracteur.

Ce phénomène est d'autant plus intense que le labour est plus profond. La haie peut, dans ce cas, être utile pour atténuer les effets de ce type d'érosion ; la terre travaillée ne sort pas du champ. Cependant, l'épaisseur du sol diminue dans le haut du champ et augmente dans le bas.

B- L'érosion hydrique.

Elle est déclenchée par les fortes pluies sur un sol nu fragilisé par le labour profond. Un sol naturel comporte plusieurs couches de terre (horizons) superposées :

1- Les couches supérieures (sur 10 à 20 cm d'épaisseur) sont riches en micro-organismes, vers de terre et autres êtres vivants. Leur texture (mode d'agencement des particules) est grumeleuse (en grumeaux), poreuse, et formée de particules arron-

dies laissant descendre l'eau de pluie qui pénètre bien au travers. Cet état est dû à l'abondance de la matière organique qui s'agglomère avec l'argile pour former le complexe argilo-humique et d'autres formes d'associations de ces deux éléments.

2- Dans les terreforts du Lauragais (terres lourdes de nos collines argileuses) les couches profondes du sol sont composées d'argiles inertes et stériles défavorables à la vie ou, dans les hauts des champs, de sables plus ou moins compactés, très alcalins et de couleur plus claire : les terres blanches.

Le labour profond remonte les argiles en surface et enfouit les couches superficielles vivantes en profondeur où l'oxygène va manquer aux êtres vivants.

Sur les sols non couverts de végétation ces argiles seront étalées en surface par les gouttes d'eau de pluies violentes, elles vont ainsi former une couche beaucoup moins perméable et l'eau, ne pénétrant plus dans le sol facilement, va se mettre à ruisseler en surface en entraînant la terre sous forme de filets d'eau, de petits torrents boueux qui traversent sans problème toutes les haies.

Donc les haies n'arrêtent pas les ruissellements boueux de l'érosion hydrique qui font sortir la terre des champs, celle-ci est ensuite transpor-

tée vers la mer. Mais avant d'y arriver elle provoque pas mal de désagréments en colmatant les fossés et en déposant de la terre sur les routes, ce qui coûte cher aux collectivités locales (donc à nous !).

• Michel FABRIES

Ce texte a été rédigé par Michel Fabries, ancien agriculteur bio en Lauragais de 1978 à 2009. Il a, dès le début, supprimé le labour et ses terres n'ont jamais connu d'érosion hydrique.

Il a obtenu son doctorat de biogéographie (écologie) en 1971 à l'université de Toulouse puis il a continué ses études supérieures relatives à la radio-écologie (effets des radiations gamma sur un écosystème méditerranéen) jusqu'en 1977.

Au cours de ses études sur le travail du sol, il a collaboré avec l'ITCF (Jean-Louis Costes), l'ENSAT (Mr Doux), la Chambre d'Agriculture du Tarn (Antoine Delaunois), celle de la Haute Garonne, les écoles d'agriculture du Tarn et d'autres organismes agricoles. Des publications scientifiques ont été réalisées par ces structures agricoles sur le thème de l'érosion développé dans le texte ci-dessus.

Lundi 19 mai 2025, 17 h 00

Ce lundi 19 mai un orage super-cellulaire s'est abattu dans un couloir allant de Longages dans le Lauragais jusqu'à Réalmont, Venès dans le Tarn. Sa largeur au passage de la grêle était d'environ 4 km. Dans ce couloir la végétation a été durement touchée !

Cette région entre la Haute Garonne et le Tarn est une région céréalière en majorité et ça a eu une incidence très forte sur la capacité d'absorption de l'eau par les sols.

En effet, les terres cultivées en monocultures céréalières souffrent de la disparition de leur matière organique. Cela les rend imperméables, le taux de MO y est de 1,5 % ; la quantité de vers de terre y est très faible ; les couverts végétaux y sont absents ! De ce fait ce sont des sols qui ne peuvent absorber seulement que 1 à 2 mm/heure ...

L'orage a amené des cumuls de pluie de 60 à 120 mm.

Les inondations, coulées de boue y ont été généralisées, nous pouvons estimer que les terres cultivées pour les derniers semis de printemps ont perdu de 10 à 20 t de terre / ha !

Cette terre perdue est inestimable ! C'est la terre des générations futures qui est partie, c'est la terre fertile, c'est le résultat de dizaines de milliers d'années de pédogenèse du sol ! Les terres du Lauragais jadis fertiles ont perdu leur MO, se sont appauvries et ne sont plus que des supports à

engrais chimiques et autres pesticides au fort pouvoir réchauffant. Elles sont donc sensibles aux fortes pluies comme aux sécheresses.

Le jour de l'orage, il s'est formé un dôme de chaleur au-dessus de la région céréalière, celui-ci, à la confrontation de la perturbation a fait monter cet air humide à 12000 m d'altitude : l'eau s'est transformée en glace, en grêle. Elle est retombée sur la région...

L'agriculture est à la fois responsable de ce séisme venu du ciel et à la fois victime de ce modèle agricole qu'on nous a enseigné dans les écoles d'agriculture ! L'indemniser les agriculteurs sans contrepartie reviendrait à leur donner un permis pour continuer.

L'état doit accompagner, réorienter les acteurs du territoire vers l'agroécologie

- par la mise en place de couverts obligatoires
- par le semis direct
- par l'interdiction du labour
- par la replantation des haies et diminution de la taille des parcelles.

Pour certains ce sera comme apprendre un nouveau métier. Les agriculteurs doivent changer de paradigme, observer la nature autrement, l'admirer, la respecter.



Nous devons faire un état des lieux des sols : taux de MO, quantifier les vers présents, la vie du sol, les champignons etc. ...

Nous devons remettre de l'élevage dans les campagnes afin de bénéficier du fumier si utile et des prairies. Si nous arrivons à réorienter l'agriculture nous agirons également sur le climat car les sols rendus perméables stockeront à nouveau l'eau et rafraîchiront l'atmosphère.

Les sols rendus vivants nous aideront également à lutter contre la sécheresse. Les phénomènes météorologiques intenses par leur amplitude vont être la norme, nous devons rapidement apprendre à nous y adapter.

L'enseignement agricole doit revoir tout son programme, changer le moule !

Nous devons permettre aux « nima » (non issus du milieu agricole) d'accéder à la terre.

Ils sont l'avenir, l'agroécologie est l'avenir, alors qu'est-ce qu'on attend !

• Jérôme CARAYOL

A noter dans vos agendas :

L'Assemblée Générale de la Confédération Paysanne du Tarn se déroulera

Le Mardi 16 Septembre 2025

Au GAEC de la Rive Paysanne, à AIGUEFONDE (81200)

Thème : Entraide et Coopération, avec la participation de Virginie Rousselin de l'ATAG

➤ **Intervention de Grégoire Moncharmont sur la CUMA d'Appelle**

TURBO TEUF

Le rassemblement des 4-5-6 juillet dans le parc du château de Scopont, organisé par les jeunes (et moins jeunes) qui se sont mobilisés depuis deux ans dans toutes les formes d'action contre l'A69 et voulaient un moment de retrouvailles, de fête, de musique et d'échanges autour de nombreux stands (dont celui de la Conf) a été pleinement réussi, avec 1 500 à 2 000 participants.



Rassemblement au Château de Maurens-Scopont



Des manifestants jouent et chantent collectivement devant les forces de l'État venues réprimer la mobilisation dans le Tarn, le 5 juillet 2025. - © Antoine Berlioz / Reporterre

Même la sortie, voulue par une partie des participants, après un simulacre d'affrontement, s'est très vite muée en moment festif de danse et de musique !

Pas de quoi justifier les propos scandaleusement affolants des Retailiau, Carayon, Terlier et consorts alertant contre le péril des hordes de barbares armés jusqu'aux dents d'outils de travail et de boules de pétanque, d'ailleurs saisis « préventivement » !

• Alain HEBRARD

ACTUALITES SANITAIRES MHE, FCO, DNC

MHE :

Depuis le 1er juin 2025, 2 nouveaux foyers de MHE se sont déclarés, ce qui porte à 3908 le nombre de foyers en France. Dans le Tarn, il n'y a pas de nouveau foyer.

FCO :

Depuis le 1er juin, 165 foyers de FCO 3 ont été déclarés en France, ce qui porte à 10978 foyers en France, mais pas de nouveau foyer connu dans le Tarn à ce jour. Pour la FCO 8, nous en sommes à 17363 foyers en France, dont 325 nouveaux depuis juin, mais aucun dans le Tarn. L'État met à disposition des vaccins gratuits à partir du début août pour notre zone. La Conf le demandait depuis août 2024.

Le principal souci réside dans la présence de la FCO 1 en Espagne. L'État a mis à disposition des vaccins sur 8 départements le long de la frontière pyrénéenne, à savoir : Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gers, Hautes-

Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées-Orientales.

L'efficacité de cette barrière vaccinale reste à prouver, étant donné la forte mobilité des culicoïdes d'une part et le problème des transports d'animaux en estive d'autre part.

DNC (dermatose nodulaire contagieuse) :

Cette nouvelle maladie des bovins a fait son apparition fin juin en Savoie. Elle était présente en Grèce depuis 2015, et est apparue le 20 juin 2025 en Sardaigne, puis quelques jours plus tard en Lombardie. Il s'agit d'une maladie virale, transmise par les stomoxes (insectes hématophages), mais aussi contagieuse par contact entre animaux ou avec une matière contaminée.

La prophylaxie est l'abattage total des animaux du foyer ainsi que la vaccination obligatoire et gratuite dans un rayon de 50 km autour à

partir du 21 juillet. A ce jour, il y a 26 foyers en Savoie et Haute Savoie, dont 17 sur la seule commune d'Entrelacs.

La Confédération paysanne s'oppose à l'abattage systématique au niveau national mais également à l'échelle départementale dans un courrier adressé au préfet le 21 juillet.

Nos arguments reposent sur la difficulté économique et pratique à reconstituer un troupeau qui de plus n'aura aucune immunité face à la maladie, et le terrible traumatisme subi par les éleveurs.

La mise en place d'une cellule de veille est aussi demandée, ainsi que des stocks de vaccins au cas où la maladie se diffuserait sur le territoire.

• Daniel DEBRUS

LE MONDE PAYSAN, ENNEMI N°1 DES PRO-A69 ?

Insultes, menaces, exactions ... Depuis quelques mois, les pro-autoroutes déversent des insultes et des menaces sur les réseaux sociaux.

Le 13 juin dernier, un chef d'entreprise très impliqué en faveur de l'A69 annonçait sans filtres au micro d'Europe 1 : "On va s'intéresser à tous ceux qui accueilleront les zadistes sur leur propriété, on saura les retrouver." https://www.youtube.com/watch?v=WfcoDJHOWM&ab_channel=Europe1

Dans la nuit du 24 juin, un groupe organisé de pro-autoroute a exposé à la vindicte publique neuf habitants du territoire, dont plusieurs agriculteurs,

Paysanne pris pour cible près du tracé de l'A69 : l'escalade, jusqu'où ?

Un commando de trois individus s'en est pris à l'installation d'irrigation d'un maraîcher, détruisant tuyaux, vannes, compteur, condamnant de fait les semis de l'agriculteur, le tout occasionnant plus de 60 000 euros de dégâts.

Mais cette fois, ces individus parfaitement identifiés ont commis leur forfait devant des caméras de chasse !

On était en droit d'espérer une réaction juste des autorités et la réparation des préjudices subis, avant que l'escalade de ce groupuscule qui cible des personnes du territoire ne mène à un drame.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte social et politique nau-seabond qui rappelle des heures sombres de notre histoire, au détriment des plus vulnérables et de l'environnement : attaques ad hominem contre des élus, exactions contre l'OFB et FNE, démantèlement du droit de l'environnement...

Le soutien inconditionnel à l'A69 des socialistes Carole Delga et Christophe Ramond les aveugle-t-il à ce point ?

affichant leurs noms dans l'espace public assortis d'insultes et d'insinuations menaçantes, allant jusqu'à taguer leur domicile.

Les victimes, identifiées comme opposantes à l'A69, ne se sont jamais cachées et revendiquent publiquement leur désaccord avec cet aménagement inutile, écocide et anti-social.

Un pas de plus a été franchi dans la nuit du 27 juin : un sixième agriculteur de la Conf

Depuis le début de la semaine, les élus pro-A69 sont une nouvelle fois muets face aux menaces personnelles, à la délation publique et au ciblage des habitations d'opposants. Qu'attendent-ils ?

Alors que deux représentants de la Conf ont déjà été assassinés dans un passé récent (J. Laronze et P. Alessandri) sans parler des incendies criminels (Cave Curbières dans l'Aude...) et de nombreuses exactions chez des responsables Conf !

Aucune affaire n'a été résolue !



Rappelons la disproportion scandaleuse de traitement par les autorités qui donnent un blanc-seing aux actions violentes de l'agro-industrie et réprime de la pire des manières les paysans de la Conf.

La Confédération Paysanne du Tarn dénonce la volonté de faire taire par tous les moyens toute remise en question du modèle dominant d'agriculture, de réprimer la défense des terres nourricières face à cette artificialisation effrénée.

Elle espérait que les pouvoirs publics et la justice prennent cette fois la juste mesure du péril démocratique en cours avant qu'un nouveau drame ne survienne.

Las ! Le procureur, honte à lui, a osé minimiser l'acte de ces fils de notables directement intéressés au chantier de l'A69 en excluant tout rapport avec celui-ci, condamnant ces individus à 40 h de travaux d'intérêt général !

• Alain HEBRARD

LA HAIE CHAMPETRE, UNE ALLIEE DU MONDE AGRICOLE

Orage du 19 mai 2025 – Lautrec, Puycalvel, Puylaurens

Le 19 mai dernier, un violent épisode orageux s'est abattu sur les contreforts du laurécois sur notre département, de Vénès à Puylaurens. Grêle et pluies intenses se sont conjuguées, avec parfois plus de 100 mm d'eau tombés en moins d'une heure. En conséquence, des coulées de boue ont ravagé les pentes agricoles, envahi les fossés et débordé sur les routes.

Dans cette région où les sols sont souvent nus à cette période de l'année, l'absence de couverture végétale a considérablement amplifié le phénomène d'érosion.

Face à cette situation, quel est l'apport de nos arbres et de nos haies, et dans quelle stratégie les acteurs de nos territoires doivent-ils s'inscrire pour faire face à ces épisodes et en limiter les impacts ?

Lors de cet épisode orageux on observe qu'à certains endroits, les dégâts ont été nettement atténués.

En bordure de route ou au cœur des parcelles, la présence d'arbres ou de haies champêtres a permis de ralentir le ruissellement et de limiter les impacts.

Elles luttent contre l'érosion, favorisent l'infiltration de l'eau, offrent un abri à la faune auxiliaire comme les oiseaux, les insectes ou les pollinisateurs.

Elles apportent de l'ombre pour le bétail, protègent des vents et atténuent les fortes chaleurs.

Elles participent aussi à la valorisation des paysages, renforcent la trame écologique et agissent comme des réservoirs de biodiversité. En appui aux pratiques agroécologiques, elles s'intègrent parfaitement dans une transition vers une agriculture plus résiliente.

Pour les agriculteurs, la haie ne se résume donc pas à un simple aménagement paysager. Elle devient un véritable agent agronomique, au service de la pérennité de nos cultures.

Deux projets phares pour structurer l'action sur le terrain

Fidèle à sa démarche bienveillante, l'association mène actuellement deux projets structurants afin de renforcer la présence de l'arbre dans les paysages agricoles : CART'OC et Eauzhaie. Cart'Oc est un projet innovant qui permet d'appréhender les territoires de manière originale en croisant les enjeux de biodiversité et d'érosion, accompagné d'une animation territoriale cohérente à l'échelle des territoires et des bassins versants.

Grâce à un outil numérique, ce projet permet d'identifier les zones à enjeux, de cibler les interventions prioritaires et de faire émerger des projets concrets de plantation, de restauration ou de gestion de haies,

qu'il s'agisse de haies linéaires, de réseaux naturels arborés ou d'interventions sur des haies existantes.



Haie champêtre intégrée dans un système agricole à Lautrec 04/06/2025 - © APT81

Lancé en 2025, le programme Eauzhaie vise à intégrer les haies dans la stratégie de gestion de l'eau. En collaboration avec les structures GEMAPI du Tarn, il propose des séances de travail approfondies avec les collectivités, des accompagnements techniques pour la plantation de haies adaptées, ainsi que des actions concrètes pour améliorer la qualité et la quantité de l'eau.

Cette démarche territoriale d'animation se veut inclusive en associant par exemple haies et bandes enherbées, mais également couverture et vie du sol afin de favoriser l'infiltration de l'eau et réduire le ruissellement.

Le constat est unanimement partagé. Des acteurs territoriaux et des solutions concrètes ont été identifiés dans le cadre d'une large concertation associant le monde agricole, les experts techniques et les citoyens.

• Article : Cart'Oc- Eauzhaie 5/06/2025 Réalmont



Coulée de boue sur une parcelle agricole à Lautrec 20/05/2025 - © APT81

Ces événements, loin d'être anecdotiques, sont appelés à se répéter, voire à s'intensifier dans les années à venir.

Les haies jouent alors un rôle clé : véritables barrières naturelles, elles freinent l'eau, stabilisent les sols, filtrent les polluants et protègent les cultures.

Une solution simple durable... et déjà disponible

Convaincue du rôle fondamental de la haie champêtre, l'association Arbres et Paysages Tarnais accompagne depuis plus de 30 ans les agriculteurs, les collectivités et les particuliers dans la plantation et la gestion de haies.

Constituées d'essences locales, ces haies apportent de nombreux bénéfices.

LOI DUPLOMB : un cadeau au libre-échange et à son bras armé l'agro-industrie

La FNSEA avec le soutien de la CR ont réussi un coup de maître, remettre en question les quelques avancées en matière d'environnement agricole en contournant le débat citoyen et démocratique.

À huis clos 12 députés et sénateurs ont entériné la loi Duplomb, du sénateur du même nom lobbyiste de la FNSEA. Cette Commission Mixte Paritaire (CMP) a permis de passer

outre le parlement et les quelques 3000 amendements présentés par l'opposition, la droite ayant rejeté sa propre loi ... que ce soit par un 49.3 ou une CMP des lois sont aujourd'hui « imposées » sans véritable débat.

La loi Duplomb ne bénéficiera pas aux paysans mais à l'agro-industrie, aucune entrave pour les méga bassines, les élevages industriels, pour les produits phyto et enfin les préfets qui vont

prendre en main l'Office Français de Biodiversité ... dans le Tarn c'est la porte ouverte à un Sivens bis, à l'extension du poulailler de Lescout etc

Avec ces pratiques, il est de plus en plus difficile de croire en nos institutions qui laissent les mains libres aux affairistes et aux forces anti démocratiques et nourrit un mal être général et du désespoir dans le monde paysan.

• Eric SENEGAS

LOI DUPLOMB : une illusion mortifère

L'agriculture chimique va mal !!! Le grand plan social mis en place contre la paysannerie d'après-guerre a bien fonctionné !

Nous sommes passés de 6,2 millions d'agriculteurs en 1955 à environ 400 mille aujourd'hui.

Nous sommes passés d'une agriculture vivrière et paysanne à un système agro-industriel ultra performant, boosté par les engrais, les pesticides et la mécanisation.

Ce mirage productiviste, impulsé par De Gaulle et Pisani, à partir de 1961, s'est construit grâce au pétrole et au développement des firmes de pesticides et d'engrais, et a servi les intérêts financiers des grands groupes agro-industriels. Il s'est appuyé sur le corporatisme agricole mis en place après la seconde guerre mondiale ; nous n'en sommes toujours pas sortis !

Ce type d'agriculture s'est développé au détriment de notre environnement et de notre santé. On constate aujourd'hui un effondrement du nombre d'oiseaux et d'insectes, dont les pollinisateurs, et une recrudescence de cancers et de maladies métaboliques (obésité, diabète).

La monoculture a chassé « la polyculture élevage », l'élevage hors-sol industriel s'est développé, les accords de libre-échange ont sectorisé les zones de production au niveau mondial ...



Rassemblement à Albi contre la loi Duplomb, le 26 juin 2025

TOUT est devenu argent, le profit passe avant tout !

La nature n'est plus respectée, pas plus que le cycle de l'eau, ni l'agronomie des sols ... Mais les mouvements de contestation donnent de la voix, ce qui dérange les puissants de ce monde.

Aujourd'hui, l'agriculture productiviste a besoin d'une loi pour se protéger contre « les dangereux écoterroristes » que nous sommes. Elle a besoin de bouc-émissaires pour se donner l'illusion que tout va continuer comme avant, « comme au temps des trente glorieuses ».

Ainsi, taper sur l'écologie, la Nature, les régulations environnementales, l'OFB, les élus écologistes, les gauchistes est devenu un défouloir.

Demander plus de produits chimiques, privatiser la ressource en

eau, le droit de détruire la Nature quand bon leur semble, éliminer toute contestation, c'est-à-dire vous, est-ce la solution miracle des soutiens de la loi Duplomb ?

Les agriculteurs demandent à vivre correctement de leur travail, et la solution ne réside pas dans un dangereux retour de soixante ans en arrière, mais d'un vrai travail sur les marges et les prix.

La loi Duplomb ne servira pas les intérêts des agriculteurs, mais celui des groupes industriels, et va abîmer la nature et ses habitants.

Soulevons-nous contre ce dictat politico-agro-industriel mortifère.

Exigeons des droits pour la Nature qui ne peut se défendre seule.

Protégeons la santé de tou-te-s, par une agriculture respectueuse du vivant.

Construisons l'avenir des générations futures

CONTRE LA LOI DUPLOMB, AIDEZ-NOUS, AIDEZ-VOUS !

• Jérôme CARAYOL

Rassemblement contre la loi Duplomb à Albi Le 30/06/2025 : Bilan

La Confédération paysanne nationale, mobilisée contre la loi Duplomb, a invité les départements à exprimer l'aberration de cette loi. Dans le Tarn, le 30 juin, suite à notre appel, 200 personnes se sont réunies place Lapérouse à Albi. Ce même jour, la commission mixte paritaire, sénateurs et députés, se réunissait pour valider son contenu.

Ont répondu à notre appel : la LPO, Nature et Progrès, le syndicat l'Abeille Tarnaise, APIFERA, les Coquelicots, l'UPNET, SUD SOLIDAIRE, l'UD CGT, l'UD FSU, ATTAC, LFI, Les Ecologistes, le NPA. Nous avons pu apprécier le passage de M. CUENOT, directeur de la DDT.



La « corde à linge » a permis d'afficher les visuels de tous les partenaires mais surtout mettre en débat des questions de fond autour de l'agriculture telles que :

« Que pouvez-vous faire pour aider réellement les paysans et paysannes ? / Comment êtes-vous informé-es sur les réalités du monde agricole ? / Comment produire de façon

saine dans un environnement pollué ? / A votre avis c'est quoi les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ? / Agriculteurs, c'était mieux avant ??? » etc...

Toutes les structures participantes ont exprimé à la tribune leur opposition à cette loi écocidaire. Leurs arguments sont : l'atteinte grave à la biodiversité, et notamment l'effondrement des espèces d'oiseaux, la disparition des abeilles mettant en danger le métier d'apiculteur, le non-respect de la santé publique, la dé-



rive de l'agriculture vers un modèle agro-industriel, la casse sociale et le mépris de la démocratie par le pouvoir en place.

Cela nous conforte dans nos convictions, et nous aide à faire front commun, face à cet assaut contre le modèle agricole durable

et solidaire que nous défendons : l'agriculture paysanne.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à la réussite de cette manifestation, en apportant leurs produits de qualité, en s'investissant dans l'organisation.

Regrettablement, le 08/07/2025, après le Sénat, l'Assemblée nationale vient d'adopter définitivement la

proposition de loi Duplomb, à 316 voix contre 223, à l'opposé de l'avis d'une grande partie du monde agricole, de la société civile et des scientifiques.

Cette loi entérine des régressions majeures et inacceptables agricoles, sanitaires et écologiques, taillées sur mesure pour l'agro-industrie et soutenues sine qua non par les dirigeants des syndicats majoritaires.

Pour nous, les enjeux sont tout autre : garantir un revenu paysan par la mise en place de prix garantis rémunérateurs, l'installation de fermes partout sur le territoire et la protection de la santé de la population.

Or, la coalition « centristes, LR, macronistes et RN » refuse de s'attaquer à cette question du revenu agricole et affaiblit les outils de la transition agro-écologique comme jamais, alors que plus de 80% des agriculteur-rices y sont favorables.

Chaque parlementaire devra donc assumer son vote en faveur d'un texte déconnecté des préoccupations de la majorité des paysan-nes qui subissent de plus en plus violemment la succession de crises sanitaires et climatiques.

• Daniel COUTAREL